PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ LE VAL-SAINT-FRANÇOIS MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-DE-BROMPTON

RÈGLEMENT Nº 684-2024-C

MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 684 CONCERNANT LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX

ATTENDU les dispositions des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1)* permettant aux municipalités de réglementer en matière de tarification des biens, des services et des activités de la municipalité ;

ATTENDU QUE le Règlement nº 684 concernant la tarification des services municipaux est en vigueur ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné à l'assemblée du 10 juin 2024 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance ;

EN CONSÉQUENCE, LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-DE-BROMPTON DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 MODIFICATION DE L'ANNEXE « D » - HYGIÈNE DU MILIEU

L'annexe « D » - Hygiène du milieu du *Règlement nº 684* et ses amendements est remplacée par l'annexe « D » jointe au présent règlement.

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Daniel Veilleux Pascal Blais

Maire Directeur général et greffier-trésorier

Avis de motion et dépôt : 10 juin 2024 Adoption: 8 juillet 2024

Avis public : Entrée en vigueur :

ANNEXE « D » HYGIÈNE DU MILIEU

Descriptions	Unités	Tarifs		
Fourniture et livraison de bacs de récupération (bleu)	Par bac	Prix réel du bac additionnés de 15% de frais d'administration (taxes en sus)		
Fourniture et livraison de bacs à déchets (noir)	Par bac	Prix réel du bac additionnés de 15% de frais d'administration (taxes en sus)		
Fourniture et livraison de bacs de compost (brun)	Par bac	Prix réel du bac additionnés de 15% de frais d'administration (taxes en sus)		
Fourniture et livraison de bacs de récupération (bleu) USAGÉ	Par bac	52,89 \$ (taxes en sus)		
Fourniture et livraison de bacs à déchets (noir) USAGÉ	Par bac	52,89 \$ (taxes en sus)		
Fourniture et livraison de bacs de compost (brun) USAGÉ	Par bac	51,13 \$ (taxes en sus)		
Location de barrières flottantes	Par installation	Frais fixes pour installation et désinstallation	50,00 \$ (taxes en sus)	
	Par jour de location	Frais de location	10,00 \$ (taxes en sus)	
Fourniture de tapis anti-érosion d'une largeur de 2 mètres (sans installation)	Par mètre linéaire	2,00 \$ (taxes en sus)		
Vidange des fosses de rétention ou vidange d'une fosse septique, en dehors du programme de vidange systématique (sur demande entre le lundi 8 h et le vendredi 16 h 30 / vidange dans les 48 h ouvrables)	Par vidange, par fosse	750 gallons et moins	305,25 \$ (taxes en sus)	
		Entre 751 et 1300 gallons	372,70 \$ (taxes en sus)	
		1301 gallons et plus	414,75 \$ (taxes en sus)	
Frais supplémentaires d'urgence pour une vidange dans les 24 h de la demande	Par vidange, par fosse		214,25 \$ (taxes en sus)	
Frais de déplacement pour une reprise de vidange à tout propriétaire/occupant ayant négligé de dégager de toute obstruction les couverts de fosse lors de la journée prévue de vidange systématique	Par déplacement	115,00 \$ (taxes en sus)		
Compensation pour la vérification du fonctionnement adéquat des installations septiques (article 11 du Règlement n° 704)	Par inspection	550,00 \$ (taxes en sus)		